

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 juin 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Anne-Marie BAUDON -- Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés : Madame Catherine MARCY (pouvoir à Mme BAUDON) - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ (pouvoir à M. HARENG) – Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à M. JULHES) – Madame Frédérique MORANGE - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vivien JULHES.

Dates de convocation.....	8 juin 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	14
Nombre d'absent	2
Pour.....	14
Contre	0
Abstention.....	0

Monsieur le Président ne prend pas part au vote sur les questions liées aux comptes de gestion

N°13 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – RA/EHPAD PORT NEUF – ERRD 2023

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58),

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/172 du 12 juillet 2018 relative à l'Etat des Prévisions des Recettes et des Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et la mise à jour du plan comptable M22 au 1^{er} janvier 2023,

Vu l'instruction n° DGCS/SD5C/CNSA/2017/207 du 19 juin 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Vu les ESSMS ayant signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) au titre de l'article L313-12-2 du CASF qui prévoit expressément la transmission d'un état des réalisations de recettes et dépenses (ERRD) prévu à l'article L314-7-1 pour les établissements relevant du contrat, dans des conditions définies par décret par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Administration délibérant sur l'ERRD de l'exercice 2023 dressé par le président, après s'être fait présenter l'EPRD, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite de l'ERRD, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice 2023	4 067 747,30 €
Recettes de l'exercice 2023	3 363 784,53 €
Résultat de l'exercice 2023	-703 962,77 €
Subvention d'équilibre versée par le budget principal	703 962,77 €
Résultat de l'exercice 2023 après versement subvention équilibre	0,00 €

INVESTISSEMENT	
CAF	82 838,34 €
Ressources de l'exercice 2023	54 316,31 €
Emplois de l'exercice 2023	85 842,12 €
Apport au Fonds de roulement	51 312,53 €
Prélèvement au Fonds de roulement	0,00 €

2 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

ERRD 2023

EHPAD/RA PORT-NEUF Fonctionnement

Dépenses

Code cha	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Groupe 1	DEPENSES AFFECTÉES À L'EXPLOITATION COURANTE	404 066,76 €	434 335,00 €	453 939,08 €	49 872,32 €	-19 604,08 €
Groupe 2	DEPENSES AFFECTÉES AU PERSONNEL	2 869 678,40 €	2 990 330,00 €	2 949 759,11 €	80 080,71 €	40 570,89 €
Groupe 3	DEPENSES AFFECTÉES À LA STRUCTURE	536 695,24 €	705 164,00 €	664 049,11 €	127 353,87 €	41 114,89 €
	TOTAL	3 810 440,40 €	4 129 829,00 €	4 067 747,30 €	257 306,90 €	62 081,70 €

Recettes

Code cha	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Groupe 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	3 116 753,08 €	3 549 776,00 €	3 266 844,54 €	150 091,46 €	282 931,46 €
Groupe 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS À L'EXPLOITATION	125 209,37 €	157 483,00 €	95 055,50 €	-30 153,87 €	62 427,50 €
Groupe 3	PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES	1 881,64 €	1 080,00 €	1 884,49 €	2,85 €	-804,49 €
	TOTAL	3 243 844,09 €	3 708 339,00 €	3 363 784,53 €	119 940,44 €	344 554,47 €

RESULTAT DE L'EXERCICE (fct)	-566 596,31 €	-421 490,00 €	-703 962,77 €	-137 366,46 €	282 472,77 €
SUBVENTION D'EQUILIBRE VERSEE PAR LE BUDGET PRINCIPAL	566 596,31 €	421 490,00 €	703 962,77 €	137 366,46 €	-282 472,77 €
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES VERSEMENT SUBVENTION EQUILIBRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Investissement

Dépenses

Code cha	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Titre 1	REMBOURSEMENT DE DETTES FINANCIERES	18 461,77 €	29 415,00 €	17 351,42 €	-1 110,35 €	12 063,58 €
Titre 2	ACQUISITION D'ELEMENTS D'ACTIFS IMMOBILISES	72 840,15 €	170 946,00 €	68 490,70 €	-4 349,45 €	102 455,30 €
Titre 3	AUTRES EMPLOIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	91 301,92 €	200 361,00 €	85 842,12 €	-5 459,80 €	114 518,88 €

Recettes

Code cha	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
CAF	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	70 066,32 €	81 000,00 €	82 838,34 €	12 772,02 €	-1 838,34 €
Titre 1	AUGMENTATION DE CAPITALS PROPRES	35 990,20 €	99 361,00 €	27 710,43 €	-8 279,77 €	71 650,57 €
Titre 2	AUGMENTATION DE DETTES FINANCIERES	13 402,20 €	20 000,00 €	26 605,88 €	13 203,68 €	-6 605,88 €
Titre 3	AUTRES RESSOURCES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	119 458,72 €	200 361,00 €	137 154,65 €	17 695,93 €	63 206,35 €

RESULTAT DE L'EXERCICE (inv)	28 156,80 €	0,00 €	51 312,53 €	23 155,73 €	-51 312,53 €
------------------------------	-------------	--------	-------------	-------------	--------------

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

La Vice-présidente,
Danièle CARLIER-MISRAHI.

Accusé de réception en préfecture
017-261700108-20240628-20240704-252-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024